



Doctrine

INFORMATIQUE ET DROIT DU TRAVAIL – LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES MOYENS DE CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ DES SALARIÉS	6
par Joëlle Berenguer-Guillon, Alexandra Gallier, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
VERS UN STATUT DES BANQUES DE MATÉRIEL BIOLOGIQUE : LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE	10
par Catherine Chabert-Peltat, Maria Ruano-Cicuendez, avocats, Alain Bensoussan-Avocats, Lyon	
LA LOI DU 10 FÉVRIER 2000 RELATIVE À LA MODERNISATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ	13
par Sylvain Martin, avocat, Alain Bensoussan-Avocats, Paris	
LE SITE DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE : APPROCHE TECHNIQUE ET JURIDIQUE	17
par Hubert Bitan	
LE DÉROULEMENT D'UNE "PROCÉDURE ADMINISTRATIVE" SELON LA POLITIQUE UNIFORME DE L'ICANN	25
par Thierry de Galard, ancien chef du service juridique A.F.J.E., directeur du PEVEC	

**Dossier
spécial Internet (*)**

LES MOYENS DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE SOUS HAUTE SURVEILLANCE	27
par Emmanuel Daoud, avocat, Farthouat, Stasi, Asselineau et Associés	
L'ARTICLE 65 DE LA LOI DU 29 JUILLET 1881 EN QUESTION	28
par Anne Cousin, avocat	
EXCEPTIONS DE PROCÉDURE ET PREUVE DE L'IMPUTABILITÉ DE PROPOS ILLICITES	32
par Myriam Manseur-Rivet, avocat	
L'ARTICLE 55 DE LA LOI DU 29 JUILLET 1881 ET LA PROCÉDURE DE RÉFÉRÉ	33
par Anne Cousin, avocat	
VERS UNE RESPONSABILISATION ACCRUE DES PRESTATAIRES D'HÉBERGEMENT	35
par Éric Barbry, avocat	
L'OBLIGATION GÉNÉRALE DE PRUDENCE ET DE DILIGENCE DU PRESTATAIRE D'HÉBERGEMENT	36
par Éric Barbry, avocat	

Jurisprudence

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE	40
Abonné - Annuaire électronique - Annuaire inversé - Base de données - Bases de données électroniques - Bases de données publiques - Concurrence - Extraction illicite - Internet - Investissement substantiel - Monopole - Producteur d'une base de données (note Laurence Tellier-Loniewshi) Trib. com. Paris, 18 juin 1999	
BREVETS D'INVENTION	48
Activité inventive - Biotechnologie - Brevetabilité - Génome - Nouveauté - Propriété industrielle - Reproductibilité (note Laurent Masson) Cour fédérale canadienne, 21 avril 1998	

(*) Nous publierons dans un prochain journal un "Glossaire de l'Internet" par M. Hubert Bitan, docteur en droit, expert en informatique près la Cour de cassation et la Cour d'appel de Paris

